



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°486 du 04 au 10 Août 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette KWIZERA, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 10 août 2025, au moins 748 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

- ♦ "Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC".
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.4
I. CONTEXTE	P.4
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.11
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.15
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.19

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
DCE	: Direction Communale de l'Éducation
DPE	: Direction Provinciale de l'Éducation
FDNB	: Force de Défense Nationale du Burundi
OTB	: Office du Thé du Burundi
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UPRONA	: Union pour le Progrès National
VBGs	: Violences Basées sur le Genre
VSBGs	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

TABLE DES MATIERES

0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE.....	4
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	4
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE	7
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE	8
I.4. CONTEXTE ECONOMIQUE	9
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	11
II.1. DROIT A LA VIE.....	11
II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES	11
II.1.1.1. INFATICIDES.....	11
II.1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES..	11
II.1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITES AUX REGLEMENTS DE	
COMPTE	13
II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE	13
II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU	
DÉGRADANTS	13
II.2.2. DES VIOLS « VSBGs ».....	14
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	15
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ECONOMIQUE.....	15
III.2. DROIT A L'EDUCATION.....	17
III.3. DROIT A LA SANTE	18
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	19

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 4 au 10 août 2025. La période a été caractérisée par des événements de mise en place du bureau du Sénat. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, judiciaire, économique et sécuritaire. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 7 personnes tuées dont 4 corps retrouvés sans vie, 1 personne torturée et 2 victimes de VBGs.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Intolérance politique en Commune Musongati dans la Province de Burunga

La commune de Musongati, dans la Province de Burunga, est le théâtre d'une intolérance politique grandissante. Cela fait depuis le 4 août 2025 que sur la Colline Giharo, dans la Zone Giharo, une discrimination manifeste à l'encontre des membres des partis d'opposition se fait sentir. Parmi les cas les plus récents figure celui de Kagoma Elias, un fervent membre et représentant zonal du parti UPRONA, ainsi qu'un dévoué porte-parole d'une association d'agriculteurs qui travaillent dans la zone marécageuse connue sous le nom de Munyundo.

Des témoins sur place racontent qu'un jour, alors que Kagoma était à son champ, absorbé par la plantation de riz, il a été interrompu brutalement par Kwizera Marc, un activiste du CNDD-FDD. Ce dernier, agissant fréquemment sous les ordres de Sylvain NZIKORURIHO, le Secrétaire Provincial du CNDD-FDD dans la province, s'est précipité sur les boutures que Kagoma avait soigneusement mises en terre, les déracinant une à une avec une rage déstabilisante. Ce n'était, hélas, pas un acte isolé. Kagoma et son groupe d'agriculteurs, loin d'être étrangers aux menaces, avaient déjà subi

Intolérance politique en Commune Musongati dans la Province de Burunga

des intimidations similaires par le passé. En 2020, plusieurs membres de son association avaient même été incarcérés dans un but avoué d'expropriation, visant à s'approprier le marais qu'ils avaient hérité de leurs aînés.

Face à cette injustice persistante, Kagoma Elias lance un cri d'alarme, réclamant qu'on

lui restitue ses droits et qu'il bénéficie d'une protection, lui et sa famille, pour échapper à cette intimidation. Pendant ce temps, Kwizera Marc reste impuni, poursuivant son chemin librement après avoir commis cet acte répréhensible.

Des maisons brûlées en communes Kirundo, province Butanyerera

Dans la nuit du 9 août 2025, sur la colline Gaturanda, zone Kigina, commune Kirundo, province Butanyerera, Cinq maisons ont été brûlées par des personnes inconnues. Des personnes vivant dans ces maisons ont été évacuées et personne n'est mort à la suite de cet incident. Selon des témoins de la localité, des cas de blessés,

d'autres biens détruits, des chèvres, des poules ont péri dans ces maisons. La croix rouge a intervenu et a distribué des tentes, Signalons que des cas similaires se sont passés en 2015 avec le même mode à opératoire dont les enquêtes n'ont pas été faites.

Election du Président du Sénat pour la législature 2025-2030

En date du 5 août 2025, les nouveaux sénateurs récemment élus ont organisé leur deuxième réunion. Lors de cette session, ils ont formé leur équipe dirigeante, qui comprend un président et deux vice-présidents. L'honorable Gervais NDIRAKOBUCA, ancien Premier ministre, qui a récemment pris sa retraite de la

sécurité, a été choisi comme président de la chambre haute du Parlement. Deux vice-présidents ont également été élus. Générose Ngendanganya, elle aussi récemment retraitée de la sécurité, a été nommée première vice-présidente du Sénat, tandis que Clotilde Kampimbare a été désignée comme deuxième vice-présidente.

Remaniement du gouvernement par la nomination des nouveaux Ministres.

Après son approbation par l'Assemblée Nationale et le Sénat, Le Président de la République a procédé à la nomination du nouveau Premier Ministre Mr. Nestor NTAHONTUYE en date du 5 août 2025. C'est à ce même jour qu'il y ait eu la nomination de nouveaux membres du gouvernement.

Le nouveau gouvernement est composé par 13 ministres contrairement au précédent qui était de 15, dont .9 sont nouveaux et 3 reconduit sur les mêmes postes tandis qu'une a été affecté au nouveau poste du ministère de la Défense.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite page 6)

Des figures locales de Musongati ciblées par des menaces de mort et d'arrestation arbitraire en province Burunga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 août 2025 indique qu'en date du 3 août 2025, une atmosphère inquiétante plane sur la commune Musongati, dans la province de Burunga, où plusieurs figures politiques locales sont aujourd'hui la cible de menaces sérieuses. Selon des informations recueillies auprès de sources locales crédibles et concordantes, une cellule d'influence au sein du parti CNDD-FDD préparerait des actions de harcèlement, voire d'élimination physique, contre certains membres de l'opposition et figures locales accusées de "perturber leurs plans". Selon des témoins de la localité, Usuel Ntakarutimana, représentant du parti UPRONA à Musongati, Juma Théoneste, également actif dans l'opposition, ainsi que d'autres figures locales influentes sont les cibles de membres du parti au pouvoir.

D'après les témoignages recoupés, une réunion confidentielle a eu lieu à Giharo, impliquant plusieurs responsables actuels et anciens du parti CNDD-FDD dans la région

dont Salathiel Mbonirema, ex-secrétaire exécutif communal de Giharo, Sylvain Nzikoruriho, Rénovât Hakizimana, Cyriaque Komezurugendo, actuel responsable du parti CNDD-FDD dans la zone Butezi, Révérien Nahayo, récemment élu à la tête du conseil communal de Musongati, Emmanuel Ntahondonkeye, secrétaire exécutif communal de Musongati, Alexis Baraguma, responsable du parti CNDD-FDD en zone Giharo et Désiré Bigirima, chef de zone Giharo.

Les habitants de Giharo décrivent également un climat de terreur, où toute opposition ou désaccord est interprété comme une rébellion. Les autorités locales sont prêtes à tout pour étouffer les voix dissonantes : menaces de mort, emprisonnements arbitraires, pressions psychologiques.

Rénovât Hakizimana, a même déclaré "*tant que je n'étais pas député, je n'avais pas le pouvoir nécessaire pour frapper fort, mais maintenant j'ai les moyens de faire disparaître ceux qui me dérangent*". Une déclaration glaçante, qui souligne le niveau de danger auquel font face certaines figures locales.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Un climat de tension s'installe à Rumonge, dans la province de Burunga

Depuis quelques jours, de jeunes membres des Imbonerakure portent des T-shirts avec le logo du parti au pouvoir et parcourent la ville de Rumonge, armés de pistolets et de bâtons.

D'après des habitants de la ville, ils passent chaque soir, surtout dans les bars et les endroits très fréquentés, posant des questions et disant que l'armée ne fait plus de rondes. Selon eux, ce sont eux qui

garantissent la sécurité maintenant.

De nombreux résidents pensent que ces patrouilles improvisées ne sont pas seulement pour faire joli : elles donnent l'impression que le rôle des militaires a été délibérément diminué, voire annulé. "Avant, on voyait des soldats patrouiller dans les quartiers, surtout la nuit. Maintenant, on ne voit que ces jeunes Imbonerakure," raconte une femme du quartier Kanyenkoko.

I.2. CONTEXTE SECURITAIRE (suite page 7)

Pour certains observateurs locaux, cette situation s'inscrit dans une tendance plus vaste où des groupes politiques prennent peu à peu le relais des institutions gouvernementales. Les Imbonerakure, déjà critiqués pour leurs intimidations et violences ciblées, semblent ici exercer une forme de pouvoir sécuritaire informel, sans supervision officielle.

Dans les rues de Rumonge, les habitants s'adaptent avec prudence. Les discussions deviennent plus discrètes et les gens détournent le regard lorsqu'ils voient les patrouilles. Tandis que certains disent que ces jeunes agissent pour "protéger la population", d'autres craignent que la peur et l'autocensure ne commencent à augmenter.

Attaque armée en commune Bukinanyana, province Bujumbura

En date du 5 août 2025, à Ndava, sur la colline Bwiza dans la commune de Bukinanyana, un homme de 60 ans a été tué lors d'une attaque armée, et sa femme ainsi qu'un enfant de 10 ans ont été blessés.

Eliphase Muburo, qui vivait auparavant dans le quartier de Gahabura, a été tué immédiatement quand des inconnus sont entrés chez lui. Sa femme, Caline Nzeyimana, âgée de 50 ans, et un enfant ont reçu des blessures à la tête et ont dû être emmenés à l'hôpital en soins intensifs.

Le chef de la colline de Ndava, Karenzo Samuel, a confirmé ce qui s'est passé. Il a déclaré : "Dès que nous avons entendu les cris,

nous avons rassemblé les habitants et les forces de l'ordre ont rapidement agi." Un des suspects, Martin Nsengiyumva, a été arrêté sur les lieux, mais les autres ont réussi à s'enfuir.

Les premières investigations montrent que les attaquants viennent de la zone de Gahabura, d'où la victime avait déménagé il y a environ dix ans.

Cet incident fait partie d'une augmentation de l'insécurité dans la commune de Bukinanyana. Les forces de sécurité continuent de chercher pour attraper les complices qui sont encore en fuite.

I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE

La situation carcérale alarmante en commune Rumonge, province de Burunga

En date du 3 août 2025, la situation carcérale au commissariat provincial de Rumonge est très alarmante. Dans le cachot des femmes prévue pour 6 personnes, il y en avait 15 personnes et dans une Cellule des mineurs prévu pour 10 personnes il y en avait 50 personnes.

Dans une Cellule des adultes dont les dossiers sont au parquet prévu pour 10 personnes il y en avait 70 personnes. Cela aggrave les mauvaises conditions de ces personnes incarcérées.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (suite page 8)

Procès de flagrance en commune Rutana, province Burunga

En date du 6 août 2025, en commune Rutana, province Burunga, dans un procès de flagrance, le Tribunal de Grande Instance de Rutana a condamné Amon Mpawenayo à une peine principale de 3 ans, une amende de 300 000 fbu et une indemnité de 2 000 000 fbu à chacun de ces deux policiers de la colline Rutana, quartier Birongozi, commune Rutana, province Burunga. Selon des témoins de la localité, la victime est poursuivie de battre et malmenier deux policiers dont Jean Claude Harerimana et Evariste Ngendakumana qui faisaient la patrouille à un heure du matin dans ce quartier.

En date du 4 août 2025, en commune Rutana, province Burunga, le Tribunal de Grande Instance de Rutana a condamné Sébastien Hakizimana de la colline Karera, zone Shanga, commune Musongati, province Burunga à une peine de 20 ans pour avoir égorgé son épouse Annociate Sindaharaye. Sébastien a avoué l'infraction en disant qu'il a fait cela parce que sa femme a refusé de coucher avec lui en se déplaçant dans une autre chambre pour coucher. et ce meurtre a été perpétré en date 29 juillet 2025.

1.4. CONTEXTE ECONOMIQUE

Fraude des Marchandises en commune Kayanza, province Butanyerera

En date du 01 août 2025, vers 8 heures du matin, sur la colline Gisagara, zone Rugazi commune Kayanza province Butanyerera les policiers de l'antenne Gashiru ont saisi une quantité de 15 sacs de ciments importés d'une façon clandestine en provenance du Rwanda et 350 bouteilles de ces boissons Skol. Selon des témoins de la localité, cette opération policière a été effectuée en collaboration avec les éléments de la FDNB œuvrant à la position de Gashiru sur le renseignement du chef d'antenne de police Gashiru. Selon les mêmes témoins, une voiture de marque probox sans plaque transportait des produits frauduleux d'où on

a pu trouver que le chauffeur était en train de mettre les boissons frauduleuses du type Skol Lager et Malte d'origine Rwandaise dans la voiture. Les présumés auteurs dont Tuyizere Emmanuel alias Promoka agé de 34ans et Ndacayisaba Révérien ainsi que Nsengiyumva Jean Bosco sont au cachot de police Rugazi pour des enquêtes approfondies. Le TGI Kayanza a condamné en date du 7 août 2025 les 3 fraudeurs et en plus de ça ils vont payer 5 millions chacun à l'Etat du Burundi. Ils ont été accusés d'avoir porté atteinte à l'économie nationale.

Perturbation des activités économiques en Commune Mwaro de la Province Gitega

Depuis le 8 août 2025, les activités nécessitant le courant électrique au chef-lieu de la Commune Mwaro, Province Gitega sont au point mort. Le courant électrique de la Regideso n'y est plus et les activités comme la soudure, la réparation des téléphones, les salons de coiffure, la charge des téléphones et la vente du lait dans les

restaurants sont aux arrêts. L'usage du téléphone portable est devenu un problème pour leurs usagers qui ne trouvent pas où recharger.

En plus de ce manque d'électricité, la population n'a plus d'eau à la suite de la motopompe utilisée dans l'alimentation de l'eau qui nécessite du courant électrique.

Des agriculteurs s'inquiètent du manque d'engrais en province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 août 2025 indique que des agriculteurs de plusieurs communes de la province de Bujumbura expriment leur vive inquiétude face à un retard dans la distribution des engrais. Alors que la saison culturale est déjà bien entamée, les stocks de types Imbura et Urée sont inexistants, menaçant leurs récoltes.

Les agriculteurs, qui avaient pourtant payé pour ces produits, se sentent abandonnés. *"Nous avons été obligés de déboursier de l'argent que nous aurions pu utiliser pour d'autres besoins. Si cette situation persiste,*

nous risquons de perdre notre investissement," s'indigne l'un d'eux. La pénurie affecte non seulement les cultures de la saison en cours, mais aussi les cultures de contre-saison qui dépendent de l'engrais Urée.

Les responsables du ministère de l'Agriculture reconnaissent le manque d'engrais dans les dépôts. Ils affirment que les cargaisons attendues sont en provenance de l'étranger et devraient arriver "dans les prochains jours." En attendant, ils appellent les agriculteurs à faire preuve de patience.



Uwo uri wese ubahirizwa

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. INFATICIDES

Un nourrisson tué en commune Mugere, province Bujumbura

En date du 30 juillet 2025, au quartier Gisyo, zone Kanyosha, commune Mugere, province Bujumbura, une employée de maison, une prénommée Fides, tué son nouveau-né après un accouchement clandestin. Selon des témoins, la jeune femme, qui venait de commencer son travail de domestique et dont personne ne soupçonnait la grossesse, a mis au monde

son bébé en secret. Après l'accouchement, elle a placé le nourrisson dans un sac avant de le jeter derrière la maison. Le corps a été retrouvé peu après dans la parcelle voisine. La présumée auteure des faits a pris la fuite immédiatement après son acte. Les autorités locales ont ouvert une enquête pour la retrouver et faire la lumière sur les circonstances exactes de ce drame.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvée en commune Ntakangwa province Bujumbura

Une information que la Ligue Iteka a reçu en date du 6 août 2025, indiquait qu'en date du 31 juillet 2025, au quartier Heha, zone Kamenge, commune Ntakangwa, province Bujumbura, un corps d'un nouveau-né a été retrouvé .Selon des témoins de la localité NDAYISHIMIYE Florence, originaire de Buhumuza

commune RUYIGI, travailleuse de sexe dans ce même quartier a mis au monde et étouffé son nouveau-né avant de jeter le corps dans le toilette La découverte a été faite par un voisin.et la police est intervenue puis la suspecte a été placée en garde à vue dans le cachot zonal de Kamenge.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, province Bujumbura

En date du 05 Août 2025, à la 5^{ème} avenue numéro 33, dans la zone de Buyenzi commune Mukaza, province Bujumbura, un corps sans vie de Claver NZEYIMANA âgé de 50ans, originaire de la commune Kayanza province de Butanyerera a été découvert à l'intérieur d'un véhicule. Selon des témoins de la localité la victime était, et surveillait des véhicules qui, d'habitude, passent la nuit à la 5^{ème} avenue dans cette zone de Buyenzi. Les circonstances de la mort de Claver NZEYIMANA sont douteuses. Certains pensent qu'il aurait été victime de la consommation d'une boisson très alcoolisée appelée "Kick" tandis que d'autres parlent d'un probable étranglement. Le chef de quartier de

Buyenzi 3'Alexis NINKUNDA fait savoir que ce corps a été conduit à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles situé dans la même zone de Buyenzi en attendant que la famille de la victime organise son enterrement.

Un corps sans vie retrouvé en commune Rumonge, province Burunga

En date du 4 août 2025, sur la sous colline Kagoti, colline Mutambara, commune Rumonge province de Burunga, Evelyne NSABIMANA, âgée d'au moins 25ans, a été découvert suspendue sur un palmier mais les jambes touchant le sol. Selon des témoins de la localité, la victime a été étranglée à l'aide d'une corde façonnée à partir de son

pagne. Notre source ajoute que les auteurs du crime, jusque-là inconnus, a voulu simuler cet assassinat au suicide car les pieds touchaient la terre. Six personnes ont été arrêtées par la police judiciaire pour raisons enquête, comme le confirme Juma Ruhūzo, chef de la colline de Mutambara.

Une personne tuée en commune Bugendana, province Gitega

En date du 4 août 2025, sur la colline Muririmbo, zone Gitongo, Commune Bugendana et Province Gitega, le corps sans vie de Nzeyimana Joseph a été retrouvé dans un ravin appelé Kabingo. Selon les informations recueillies sur place, Nshimirimana Anitha, épouse du défunt, a été arrêtée par la police de l'ex-commune Mutaho et conduite au cachot pour des raisons d'enquête. Zabulon Ntakirutimana, chef de colline de Muririmbo, a indiqué que

le couple vivait régulièrement en conflits. Une source locale a ajouté que le défunt avait passé la soirée dans un cabaret. Selon toujours les mêmes témoins, la femme a déclaré à son mari ce jour : « *Rentre à la maison aujourd'hui, tu me verras plus* », Des signes visibles de violence, notamment à la tête et au visage, laissent croire qu'il a été frappé à l'aide des gourdins. Le corps de la victime a été enterré l'après-midi du même jour.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mukaza, province Bujumbura

En date du 7 août 2025, sur la colline Mboza, commune de Mukaza, province Bujumbura un corps sans vie de Salvator Baranshagirije, maçon âgé de 61 ans, père de cinq enfants a été retrouvé. En date de du 6 août 2025, Salvator travaillait sur un chantier pour un homme surnommé "Gapari" et avait contrat verbal, prévoyait la construction complète d'une maison. Après sa journée de travail, son employeur lui a proposé de rester boire un verre Salvator a accepté et s'est rendu dans un débit de boisson appartenant à la mère de son employeur. Son fils, qui travaillait avec lui,

est rentré à la maison plus tôt, laissant son père avec les autres. La famille de Salvator l'a attendu mais en vain et le lendemain les habitants qui ont découvert le corps de l'homme sur le chemin, non loin du bar où il avait passé la soirée.

Selon les observations sur place, Salvator Baranshagirije présentait une blessure au cou et du sang dans la bouche, ce qui suggère qu'il a été étranglé. Les circonstances exactes de son décès restent inconnues et les auteurs de cet acte n'ont pas encore été identifiés.

II.1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITES AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Dans la nuit du 4 août 2025, sur la colline colline Bwiza II, zone Ndava, commune Bukinanyana en province de Bujumbura, Eliphase MIBURO, âgé de 60ans, a été tué par des gens armés de machette qui ont fait irruption à son domicile. Selon des témoins de la localité, la victime a été abattu par un groupe de Batwa pour des conflits fonciers. La victime est un ancien résident de la zone Gahabura et avait déménagé à Bwiza II il y avait une dizaine d'années. Ces malfaiteurs

ont également blessé la femme de la victime, Calinie NZEYIMANA, âgée de 50ans, et leur enfant de 10ans. Les blessés ont été évacués vers un centre de santé de Bukinanyana pour des soins d'urgence. Une personne parmi celles suspectées a été arrêtée par la police pour des raisons d'enquête. Ces informations sont confirmées par Samuel KARENZO le chef de la colline Ndava qui mentionne que les présumés auteurs sont toujours recherchés.

II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANTS

Un enlèvement avorté en pleine ville de Bujumbura

En date du 07 août 2025, qu quartier Rohero près du stade Intwari, Hadji HAKIZIMANA a été enlevé près du stade Intwari. Hadji réside au quartier Nyabugete, commune Mugere, dans la ville de Bujumbura et est propriétaire d'une agence de voyage appelée HGS, située au marché chez Sioni.

Selon des témoins proches de la victime, le Colonel de Pol NDUWAYO Jean Claver et ses complices avaient préparé un plan pour dépouiller Hadji de son argent et de son véhicule. Et Jean Claver, qui travaille à l'aéroport, a joué le rôle d'appeler approche Hadji, étant donné qu'il possédait déjà son numéro de téléphone.

Jean Claver a contacté Hadji par téléphone pour lui demander un service. Hadji a accepté, et ils ont convenu d'un rendez-vous après-midi près du stade Intwari. Hadji s'est alors rendu au lieu du rendez-vous à bord de sa voiture de type Vox. Hadji est arrivé sur place et a garé sa voiture puis une voiture blanche de type Probox dans laquelle se

trouvait Jean Claver.

Après une courte échange un véhicule de type Double Cabine, blanc, en fumée, est arrivé avec des policiers et deux personnes en civil à bords qui ont ont saisi Hadji, lui ont menotte, lui ont bandé les yeux, puis l'ont embarqué dans le véhicule.

Les passagers qui étaient avec Hadji, témoins de la scène, ont alors retenu Jean Claver, l'empêchant de retourner dans sa voiture Probox. Ils lui ont dit qu'il ne partirait pas tant qu'il ne leur dirait pas où Hadji avait été emmené.

La situation a dégénéré et un désordre a éclaté, obligeant l'intervention de la police. Qui a arrêté Jean Claver ainsi que sa voiture, et l'ont conduit au poste de la PJ à Bwiza. Le lendemain à l'aube, vers 4h du matin, les agents du renseignement ont ramené Hadji dans une voiture de type TI, toujours avec un bandeau sur les yeux et l'ont déposé derrière le stade avant de repartir.

II.2.2. DES VIOLS « VSBGs »

Une fille violée en commune Karuzi, province Gitega

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 04 août 2025 indique qu'en date du 03 août 2025, sur la colline Mwoya, zone Buhiga, Commune Karusi province Gitega, N., une jeune fille infirme âgée de 31 ans a été violée par KAREKEZI, membre du CNDD FDD, âgé de plus de 60 ans. Selon des témoins de la localité, les faits se sont passés vers 17 heures quand les voisins n'étaient pas à la maison, et cet

homme l'a soulevé puis l'a conduit dans sa maison pour la violer. Après il l'a encore soulevé et l'a déposé chez elle devant la maison où elle était mais quelqu'un l'a vu quand il la ramenait. La victime a été conduite au CDS BUHIGA, tandis que l'auteur a été arrêté et conduit au cachot de la police à BUHIGA où il a été incarcéré avant d'être transférée au cachot du commissariat à KARUSI.

Une fille violée en commune Rumonge, province Burunga

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 août 2025 indique qu'en date du 27 juillet 2025, sur la colline de Busebwa, commune Rumonge, province de Burunga, T.B, âgée de 16 ans, a été violée par Dusabimana Léonce, *Imbonerakure* affilié au parti au pouvoir. Selon des témoins de la localité, dans la soirée du 27 juillet 2025, vers 19 heures, le présumé auteur a trompé la victime à le suivre jusqu'à la maison d'un ami où l'agression a été commise.

L'auteur présumé a été arrêté en date du 2 août et placé en détention provisoire au cachot du commissariat de police de

Rumonge, en attendant la suite de la procédure judiciaire.

Quant à la victime, elle a été conduite dès le 29 juillet à l'hôpital de Mugara pour recevoir des soins médicaux d'urgence, avant d'être orientée vers le centre *Humura*, spécialisé dans la prise en charge holistique des survivantes de violences sexuelles.

Jusqu'au 9 août 2025, les autorités judiciaires n'avaient pas encore communiqué sur l'état d'avancement de l'enquête, mais la communauté de Rumonge reste en attente de justice pour T.B.



Uwo uri wese ubahirizwa

Retard du paiement aux caféiculteurs en commune Kayanza, province Butanyerera

Depuis le mois de mars 2025, aucun caféiculteur n'a encore touché un sou du café vendu. Une information qui nous est parvenue en date du 6 août 2025, indique qu'en date du 17 mars l'an 2025, l'assistant du ministre de l'Agriculture et l'élevage Butoyi Daniel a indiqué à la colline Gihororo en commune Kayanza de la province Butanyerera que les caféiculteurs allaient toucher l'argent de la première tranche du paiement du café. Là il expliquait le retard du paiement par la digitalisation du système de paiement des caféiculteurs qui selon lui avait été émaillée de pas mal d'irrégularités et parmi elles le manque de certaines données nécessaires dans l'enregistrement des caféiculteurs.

Depuis le jour de cette annonce jusqu'au 9 août 2025, aucun caféiculteur n'a encore

touché cet argent du café, ce qui perturbe la vie économique des caféiculteurs. Ils déplorent qu'aujourd'hui ils croupissent dans une misère, ce qui leur conduit au manque de l'argent pour payer la solde des fertilisants, le paiement des semences du maïs hybride pour le semis de la saison culturale C et l'argent pour subvenir aux besoins fondamentaux de tous les jours de leurs familles sans oublier l'argent pour l'achat du matériel scolaire de leurs enfants qui vont bientôt à la rentrée scolaire.

Des caféiculteurs à Kayanza trouvent que les cultures vivrières comme le maïs, la pomme de terre et le haricot leur sont d'une grande importance plus que le café, une culture dite industrielle. Les caféiculteurs de la commune Kayanza en province de Butanyerera disent que si rien n'est fait pour revaloriser le café ils pourront même détruire leurs plantations caféiques en remplacement avec les cultures vivrières qui sont beaucoup plus rentables.

Burundi-Mugina : des habitants dépossédés de leurs terres au profit de l'exploitation aurifère

Les habitants du sous-colline Nyamikoma, situé sur la colline Nyarure zone Buhoro, commune Mugina, province de Bujumbura, lancent un cri d'alarme. Ils affirment avoir été spoliés de leurs terres par des responsables locaux et nationaux, qui exploitent depuis cinq mois un gisement aurifère sur leurs propriétés sans leur consentement.

La zone exploitée, connue sous le nom de site d'extraction minière Nyamikoma-Nyarure, couvre environ 10 hectares. Elle se trouve dans un bois, à proximité d'une scierie de l'Office du Thé du Burundi (OTB) de Buhoro, qui fabrique habituellement des

caisses pour le conditionnement du thé.

Selon plusieurs sources locales, cette exploitation aurifère serait supervisée par de hauts responsables, parmi lesquels figureraient le général Silas Ntigurirwa, le président du Sénat Gervais Ndirakobuca, alias Ndakugarika, le colonel de police Carême Bizozza (ancien gouverneur de la province de Cibitoke), le colonel de police Eugène, le colonel de police Jean-Baptiste, surnommé Mpagaze, ainsi que le député Justin Niyobuhungiro, dit Rubasa. Ces personnalités auraient promis aux habitants qu'ils auraient donné une indemnisation, mais cette promesse ne s'est jamais concrétisée.

Aujourd'hui, plus de 300 ouvriers travaillent sur le site, lequel est placé sous surveillance militaire. Aucun civil n'est autorisé à s'en approcher sans autorisation officielle. Les habitants, privés de leurs champs où ils cultivaient diverses denrées pour nourrir leurs familles, redoutent désormais la famine.

« Nous avons perdu nos terres, qui étaient notre unique source de subsistance. Nous ne savons plus comment nourrir nos enfants », témoigne un villageois. Plusieurs d'entre eux affirment également être menacés lorsqu'ils tentent de dénoncer la situation.

III.2. DROIT A L'EDUCATION

Fermeture d'écoles, cycles et sections, dans les provinces Bujumbura, Gitega et Burunga par le ministère de l'Éducation

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Recherche Scientifique, François Havyarimana, a annoncé en date du 7 août 2025, la fermeture de plusieurs écoles, cycles et sections dans les provinces de Bujumbura, Gitega et Burunga.

Une mesure radicale justifiée par le non-respect de la réglementation en vigueur, selon un communiqué officiel du ministère.

Dans la province de Bujumbura, sept établissements sont concernés. Deux cycles maternels situés dans les communes de Mukaza et Ntakangwa, ainsi que deux sections opérant dans ces mêmes communes, sont désormais interdits d'exercer pour l'année scolaire 2025-2026.

Parmi les raisons évoquées par le ministère figurent : la dégradation manifeste des conditions de travail,

Sur la colline de Nyarure, toujours dans la zone Buhoro, les mêmes sources affirment que le président du Sénat, Gervais Ndirakobuca, et d'autres responsables auraient accaparé près de 100 hectares de terres agricoles appartenant à la population. Les victimes, contraintes de se regrouper dans de petites parcelles, disent vivre désormais dans une grande détresse.

Elles appellent le chef de l'État à intervenir d'urgence pour leur restituer leurs terres et mettre fin à ce qu'elles considèrent comme une injustice flagrante.

l'absence d'infrastructures adéquates, des latrines non fonctionnelles ou mal entretenues, des établissements ayant changé d'emplacement à l'insu du ministère, ou encore des écoles opérant sans agrément officiel.

Des mesures similaires ont été prises dans la province Gitega commune Karusi et dans la province de Burunga dans la commune de Rumonge, avec des motifs similaires. Le ministère affirme avoir agi pour protéger la qualité de l'enseignement et garantir un cadre éducatif conforme aux normes nationales.

« Les parents et élèves sont avisés à temps afin d'éviter de tomber dans le piège en inscrivant leurs enfants dans des établissements désormais fermés », précise le communiqué du ministère. Les autorités éducatives locales sont quant à elles appelées à veiller scrupuleusement à l'application de cette décision jusqu'à nouvel ordre.

III.2. DROIT À L'EDUCATION (suite page 16)

Cette décision intervient seulement deux jours après la reconduction de François Havyarimana à la tête du ministère. Si

certain saluent une volonté de remettre de l'ordre dans le secteur éducatif, d'autres s'interrogent sur la responsabilité du ministère lui-même de comment on est arrivé là.

Des abandons scolaires au DPE Muramvya

Au cours de cette année scolaire écoulée 2024-2025, le nombre d'abandons scolaires en province Muramvya est très alarmant. Les classes du fondamental sont les plus touchées avec un total de 7996 contre un total de 1590 pour le post fondamental

Selon la Direction Provinciale de l'Education (DPE), les principales causes sont : la pauvreté, les grossesses non désirées, la maladie, les déménagements familiaux, le mariage et autres.

Ainsi, les cas d'abandons par DCE et par catégorie se présentent comme suit :

A. AU FONDEMENTAL

1^{er} Cycle (1^{ère} et 2^{ème} années)

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	111	53	164
Kiganda	324	287	611
Mbuye	249	163	412
Muramvya	464	311	775
Rutegama	328	312	640
Total	1476	1126	2602

2^{ème} Cycle (3^{ème} et 4^{ème} années)

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	79	32	111
Kiganda	147	78	225
Mbuye	128	69	197
Muramvya	201	177	478
Rutegama	276	149	425
Total	921	515	1426

3^{ème} Cycle (5^{ème} et 6^{ème} années)

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	144	101	245
Kiganda	158	103	261
Mbuye	164	197	361
Muramvya	403	212	615
Rutegama	323	240	563
Total	1192	853	1995

III.2. DROIT À L'EDUCATION (suite page 17)

4^{ème} Cycle (7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années)

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	58	132	190
Kiganda	122	249	371
Mbuye	97	185	282
Muramvya	176	341	517
Rutegama	202	411	613
Total	655	1318	1973

B. AU POST-FONDEMENTAL

COMMUNE	GARCONS	FILLES	TOTAL
Bukeye	53	121	174
Kiganda	123	220	343
Mbuye	74	131	205
Muramvya	149	270	419
Rutegama	166	283	449
Total	565	1025	1590

Ainsi, pour remédier à la situation, le DPE suggère d'instaurer des cantines scolaires dans les écoles, sans oublier la multiplication des réunions de la sensibilisation à l'endroit des parents des élèves afin de juguler ce phénomène d'abandons.

III.3. DROIT A LA SANTE

Pénurie de cartes CAM en commune Cibitoke, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 août 2025 indique que dans les CDS de Rugombo et Rukana, une grave pénurie de cartes CAM persiste depuis trois semaines, laissant de nombreux patients sans accès aux soins. La situation, qui touche particulièrement la population vulnérable, a engendré de vives tensions et des pratiques illégales.

Les résidents témoignent d'une multiplication des cas de maladies, mais l'absence de ces cartes rend tout traitement quasi impossible. La carte incluant une contribution pour les services d'ambulance est vendue à 5 000 fbu sur place, mais les responsables des centres les dirigent vers des

établissements éloignés, créant un fardeau financier supplémentaire.

"Pour espérer l'obtenir ailleurs, il faut parfois déboursier jusqu'à 10 000 fbu rien que pour le transport et au total, on peut se retrouver à payer jusqu'à 20 000 fbu." Ce coût exorbitant entrave gravement l'accès aux soins pour ceux qui en ont le plus besoin.

Les citoyens dénoncent un "vol organisé" en accusant que les membres du personnel de santé les cachent pour les vendre ailleurs à un prix plus élevé et appellent le ministère de la Santé à intervenir pour mettre fin à ces pratiques abusives et sanctionner les coupables.

III.3. DROIT A LA SANTE (Suite page 18)

Contacté pour réagir, le médecin chef du district sanitaire de Cibitoke a affirmé ne pas avoir été informé de la situation mais promis de lancer une enquête pour vérifier la véracité des faits. Il a également adressé un avertissement clair aux gestionnaires des centres : *"Tout responsable pris en flagrant délit d'agir à l'encontre des principes légaux et éthiques sera sanctionné sévèrement, ce qui peut aller jusqu'à la*

suspension ou la révocation."

Cette crise met en lumière les défis persistants du système de santé local et la nécessité d'une surveillance plus rigoureuse pour garantir que les services essentiels restent accessibles à tous, sans exception.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au gouvernement de Gitega :

1. Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les infanticides et les règlements de compte.
2. Enquêter sur les homicides et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi.
3. Prendre des mesures pour prévenir la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants.
4. Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat.
5. Prendre des mesures pour promouvoir la stabilité économique et réduire la pauvreté.
6. Garantir l'accès à l'éducation pour tous les citoyens, sans discrimination.
7. Garantir l'accès à la santé pour tous les citoyens, sans discrimination.